

Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

BULLETIN D'INFORMATIONS JANVIER 2021

Présentation des membres du Conseil de Communauté

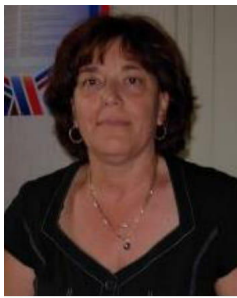


Jacques Depieds
Président
Maire de Mane



Michèle Moutte
1er VP
Maire de Banon

- ADMR
- Tourisme
- Gymnase de Banon



Michèle Bertin
2ème VP
Maire de Dauphin

- Signature de mandats, marchés et documents financiers



Claude Pellissier
3ème VP
Maire de La
Rochegiron

- Pôle bois
- Déchets ménagers
- Suivi chantier déchetterie de Banon

Sommaire

**Le Conseil de
Communauté** p.2

Gestion des déchets p.3

Energie p.5

Tourisme p.6

Economie p.7

**Services aux
habitants** p.8

ÉDITORIAL



Suite p.2

Chère Madame, Cher Monsieur,

Ce premier bulletin d'information de la mandature traduit la volonté des élus de la Communauté de vous informer et de vous associer dans les orientations prises par le Conseil de Communauté. La question des déchets ménagers qui devient prégnante, est au centre de nos préoccupations. Les dispositions prises aujourd'hui permettront demain d'atténuer les secousses fiscales annoncées.

L'économie fait également partie des axes forts que conduit notre groupement notamment en favorisant l'installation, la création et le développement des entreprises.

Le tourisme autre pilier des compétences assurées par la Communauté que nous entendons développer avec le planétarium, véritable vecteur d'attractivité du territoire.

Les services aux habitants sont également présents avec commerce de proximité, salle polyvalente ou encore la construction d'une crèche.

Autre sujet de préoccupation, le devenir des personnes âgées avec la réflexion engagée pour la construction de structures d'accueil. Et enfin le rétablissement des centres anciens et de l'habitat à travers l'opération de revitalisation de territoire. C'est l'ensemble de ces projets que le présent bulletin vous fait découvrir et partager.

Jacques Depieds

Président de la Communauté de Communes Haute Provence Pays de Banon et Maire de Mane



Présentation des membres du Conseil de Communauté



Claire Dufour
4ème VP

Maire de Reillanne

- Suivi chantier Château de Reillanne
- Ressources hydrauliques



Gerard Burcheri
5ème VP

Maire de Redortiers

- Valorisation des produits agricoles
- Aménagement des colonnes semi enterrées



Stephane Delrieu
6ème VP

Maire de Saint-Martin-les-Eaux

- Suivi construction ateliers artisanaux
- Pont sur le Largue
- Eaux thermales



Jean-Paul Grosso
7ème VP

Maire de Saint-Michel-l'Observatoire

- Planétarium
- Centre astronomique
- Suivi construction de la crèche de St-Michel



Alain Clapier
8ème VP

Maire de Vachères

- Emplacements colonnes semi enterrées



Brigitte Moya
9ème VP

Maire d'Aubenas-les-Alpes

- Promotion et développement d'actions d'économies d'énergie
- Programme AMI



Bernard Granet
10ème VP

Maire de Revest-du-Bion

- Crèche associative La Ruche
- Emplacements colonnes semi enterrées
- Représentant auprès de la SAFER



Nicolas Lapaille
11ème VP

Maire de L'Hospitalet

- Emplacements colonnes semi enterrées



Marie-Christine Almeras
Maire de Sainte-Croix-à-Lauze

- Représentante auprès de la CAF et des organismes relatifs à la petite enfance



Pierre Pourcin
Maire de Villemus

- Représentant auprès de l'Etablissement Public Foncier régional

Les Conseillers par commune

Banon: Philippe LOGEAY et Julien LOPEZ

Dauphin: Michel GASPARIN

Mane: Anne-Marie DE SIKE, Alain FIORI et Marie Claude DAUPHIN

Montjustin: Mathias GUIBERT, *Maire*

Montsalier: Serge MARTIN, *Maire*

Oppedette: Laurent FAYET, *Maire*

Reillanne: Francis MARGUERITE, Muriel LAVAUULT, Bernard GIORGI et Isabelle GRENUT

Revest-des-Brousses: Muriel GARAU, *Maire*

Revest-du-Bion: Claudie DAUPHIN RIVIERE, *Maire*

Saumane: Fabrice PAUL, *Maire*

Simiane-la-Rotonde: Thibault DALLAPORTA, *Maire* et Bernard CAVALLO

Saint-Maime: Stephen PARRAUD, *Maire* Michèle PIEDNOIR et Jean-Pierre BAGUR

Saint-Michel-l'Observatoire: Martine COUTE, Raymond ARMANET et Béatrice CONSTANTINESCO



Gestion des déchets

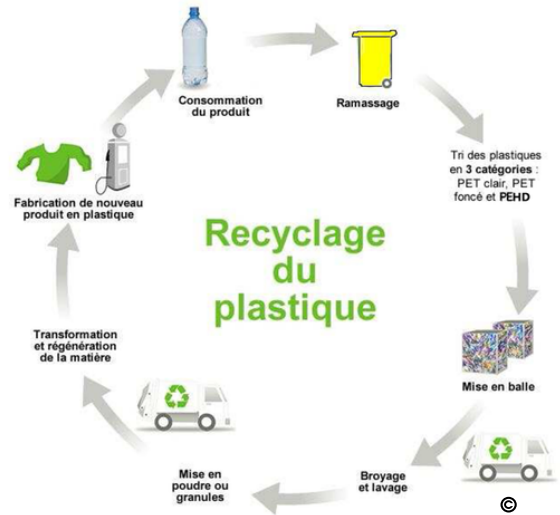
Quel sera le coût des déchets demain ?

La fiscalité va-t-elle inciter à la réduction de la production des déchets ?

La Communauté choisit elle, de se donner les moyens de trier et de moins produire, ce qui permet en même temps de maîtriser la fiscalité.

Oltre la hausse prévue de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), la transposition des directives européennes sur la réduction des déchets dans la loi française se décline ainsi :

- le **tri des biodéchets à la source** sera obligatoire pour tous à partir du 1er janvier 2024,
- l'objectif national de réduction des quantités **des déchets ménagers et assimilés produits par habitant** passe à **-15% de 2010 à 2030**,
- les mesures prévoient **100% de plastique recyclé d'ici le 1er janvier 2025** et la **fin de la mise sur le marché des plastiques à usage unique en 2040**.



Implantation progressive de points d'apport volontaires sur l'ensemble du territoire

Nous savons que la **collecte en Points d'Apport Volontaires (PAV) encourage au geste du tri des déchets** et qu'elle réduit les coûts environnementaux et financiers de la collecte.

L'installation de **colonnes enterrées quatre flux, déchets ménagers, emballage, papier et verre**, s'inscrit dans le cadre de l'optimisation et la rationalisation de la collecte et résulte en la hausse des taux de recyclage.

Tous les habitants sont informés au préalable des changements de mode de collecte proche de leur habitation afin de pouvoir s'adapter au mieux aux nouveaux dispositifs.



Colonnes de tri



Une carte de localisation des PAV est disponible le site internet de la Communauté : www.cchppb.fr/triselectif/

Dans un second temps, la **mise en place d'un système de contrôle de remplissage des colonnes** est à l'étude. Ce dispositif permettra une réduction supplémentaire des coûts de gestion des déchets.

En effet, le contrôle électronique permettra de connaître le taux de remplissage des colonnes à distance et les tournées de collecte seront adaptées en fonction de ce système.

Les camions de collecte ne se déplaceront qu'en cas de colonne pleine, ce qui réduira nettement les coûts en carburant et les émissions de gaz à effet de serre. Le dispositif sera installé sur les colonnes courant 2021.

Coût de l'acquisition et de l'installation du dispositif de contrôle de remplissage: 284 000€

Financements Europe FEDER: 198 800€





La démonstration est faite par l'ancienne Communauté de Haute Provence qui s'est équipée depuis 2013 de points d'apport volontaires et où on ne produit plus que **230 kilos de déchets ménagers par habitant par an**, contre 361 kilos par habitant par an dans le département des Alpes-de-Haute-Provence.

La **moyenne nationale française** de production d'ordures ménagères s'établit à **254 kilos/habitant/an**, en région PACA elle s'élève à 385 kilos/habitant/an (ORDEEC, 2018).

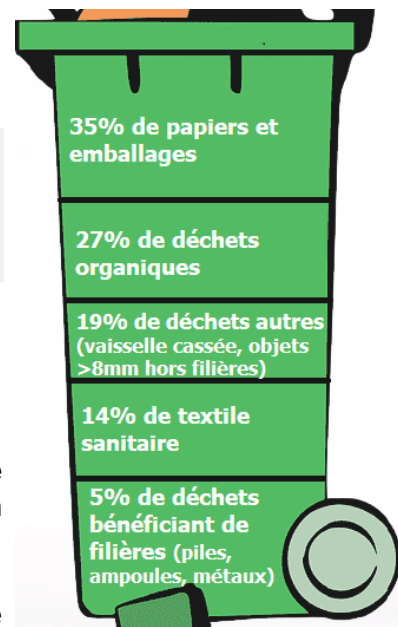
L'objectif étant de développer la connaissance acquise avec l'installation des PAV sur le Pays de Haute Provence et les résultats encourageants obtenus, afin de parvenir à produire moins de 230 kilos de déchets ménagers par habitant par an de manière uniforme sur l'ensemble du territoire de la Communauté.

Il en résulte un moindre coût pour les usagers; le **taux de la taxe sur les ordures ménagères de la Communauté** est le plus bas du département, à **9%** (Manosque 10.5%, Forcalquier 13.5%).

Aujourd'hui nous avons un centre d'enfouissement de déchets à Valensole dont les autorisations administratives se termineront en 2023. La réflexion autour de la baisse de la production des déchets doit être engagée.

Excepté une prorogation qui pourrait être accordée pour 4 ans par la préfète, se pose alors la question, **que faire de nos déchets ménagers ?**

Une solution qui se présente à nous, l'incinérateur : il s'agirait d'une opération lourde pour laquelle de nouvelles techniques existent. Cependant, **pour être prêt pour demain c'est aujourd'hui qu'il faut s'emparer du problème.**



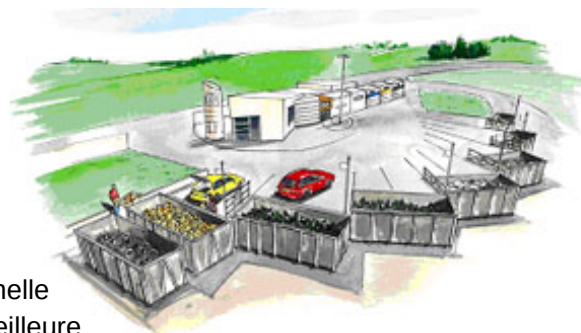
Composition de nos poubelles
Chiffres: ADEME

Aménagement de la déchetterie de Banon

Située dans un lieu stratégique du territoire, à proximité d'un axe routier très fréquenté, **la déchetterie de Banon sera dotée d'un équipement moderne**; une signalétique claire et conforme ainsi qu'un renforcement de la sécurité du site par l'installation de garde-corps aux normes permettra de rendre un service performant aux usagers.

L'aménagement de la déchetterie de Banon vise à encourager la valorisation des déchets par la réalisation d'une déchetterie plus fonctionnelle qui permette de récupérer plus de déchets et ainsi de contribuer à une meilleure valorisation des ceux-ci.

Car il faut le rappeler, ce sont **16 catégories de déchets** qui sont triées à **la déchetterie**, dont 12 catégories de déchets qui partiront en filière de recyclage ou de revalorisation.



Projet CITEO "Développer le tri"

L'objectif du projet financé par CITEO a permis une amélioration de la collecte de proximité par l'extension des consignes de tri (tous les emballages se trient), la pose de 15 colonnes de tri supplémentaires et une communication sur celles-ci auprès des usagers.

Coût du projet: 110 335€

Financements CITEO: 37 699€





Comment réduire sa production de déchets?



1. Changer ses modes de consommation

Consommer en vrac, limiter les produits à emballages, recycler ses objets en les donnant à une ressourcerie, proscrire les produits à usage unique.

2. Trier ses poubelles

Avec des **consignes de tri larges et simplifiées**, il devient plus facile de trier les emballages, le papier, le verre et le carton.



En déchèterie, l'apport et le tri des déchets permet le réemploi, la réutilisation, le recyclage, ou la valorisation énergétique de 12 catégories de déchets (ampoules, piles, ordinateurs, écrans, machine à laver, mobilier, matelas, gravats "propres"...)

3. Le compostage

Nous soutenons activement le développement du tri à la source des déchets organiques par la mise à disposition de composteurs sur la Communauté.

Le compostage permet une réduction d'environ 27% de nos poubelles, soit 50kg en moins, ce qui représente une source d'économie conséquente.

En plus de réduire le volume de nos déchets ménagers, le compostage participe à réduire la part de gaz à effet de serre produite lors de l'enfouissement des matières organiques.



Energie

Energies renouvelables

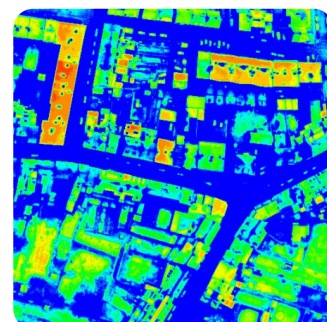
La toiture du local de la déchetterie de Banon sera équipée de **panneaux photovoltaïques**, tout comme celle de la déchetterie de Mane, en faveur du développement durable.

Le bâtiment de la crèche à Saint-Michel l'Observatoire fera l'objet d'une attention particulière en matière d'isolation et d'économie d'énergie avec une **isolation performante** et un **système de chauffage avec pompe à chaleur air-eau**.

Thermographie aérienne

Dans le cadre de la lutte contre les déperditions énergétiques, la thermographie aérienne est un procédé permettant de repérer depuis le ciel la quantité de chaleur qui s'échappe des toitures de maison.

Une toiture mal isolée peut représenter jusqu'à 30 % de déperditions thermiques. Grâce à ce procédé, il serait possible d'effectuer des bilans énergétiques des maisons par des experts pour mesurer les économies d'énergie réalisables.



© Action Air



Tourisme

Le planétarium de Saint-Michel l'Observatoire

La Communauté souhaite accroître l'attractivité du territoire et diversifier les pôles d'intérêts, notamment celui de la culture scientifique. **Le planétarium de Saint-Michel l'Observatoire aura un rôle pédagogique de sensibilisation du public à l'astronomie et à l'espace.**

Il viendra compléter les activités du Centre d'Astronomie pour satisfaire une demande croissante de la part des visiteurs et devrait ouvrir ses portes au public au deuxième trimestre 2021.



Photo de synthèse du planétarium

Ce projet de 2,7 millions d'euros s'inscrit dans un programme de développement économique et touristique autour du centre d'astronomie de Saint-Michel l'Observatoire.

Il est financé à hauteur d'1 million d'euros par le Conseil régional, 50 000 euros par l'État, 50 000 euros par le Crédit Agricole et 400 000 euros en attente par le DETR.



Maison du tourisme à Banon

Actuellement, la Communauté dispose d'un office de tourisme intercommunal à Banon et de trois bureaux d'information touristiques situés à Reillanne, Saint-Michel l'Observatoire et Simiane-la-Rotonde.

Des réflexions sont en cours autour de la construction d'une maison de tourisme à Banon qui serait installée sur la Place de la République afin de la placer au cœur du village et de lui donner une plus grande visibilité. La maison du tourisme aura plusieurs vocations, notamment celle de rassembler l'ensemble de l'offre touristique de la Communauté Haute Provence Pays de Banon.

L'établissement foncier est propriétaire de plusieurs parcelles à Banon et les discussions sont en cours entre les élus quant au financement de ce projet.



Economie

Ateliers relais dans le parc d'activités de Banon

La Communauté a procédé à l'acquisition et a engagé la rénovation d'une friche à Banon qui accueillera deux activités dans l'agro-alimentaire, la première dans la production de vinaigre balsamique et la seconde, dans la production de gressins.

Ce projet viendra soutenir et promouvoir le développement d'activités créatrices d'emplois et développer le secteur des produits locaux.



Le Puy, Banon

Aménagement d'ateliers et de logements à Saint-Martin-les-Eaux

Un bâtiment sera rénové sur la colline de Saint-Martin-les-Eaux et trois seront construits pour créer des logements et des ateliers destinés à des artisans, dans la perspective d'encourager les initiatives de développement d'activités artisanales locales.

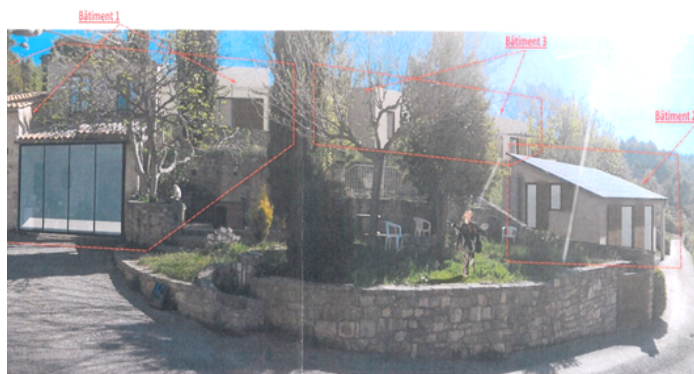


Image de synthèse ateliers et logements à Saint-Martin-les-Eaux

Opération de revitalisation des territoires

Au-delà de l'opération de réhabilitation et de revitalisation du territoire sur les communes de Banon, Saint-Michel l'Observatoire, Reillanne, Mane, restera maintenant à inclure les communes de Dauphin, Saint-Maime, Revest-du-Bion et Simiane-la-Rotonde.

Cette opération permet aux 21 communes de la Communauté d'être intégrées dans un programme d'amélioration de l'habitat. Une fois le projet de territoire défini par les élus en lien avec l'État et les partenaires, l'opération confère des avantages fiscaux, des aides majorées et des actions d'accompagnement.

Lien ORT: <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/operation-de-revitalisation-de-territoire-ort>



Des études seront lancées en 2021 sur la faisabilité d'un projet de valorisation des eaux minérales de Saint-Martin-les-Eaux.



Services aux habitants

Salle d'activité et commerce à Villemus

Une salle d'activité et un commerce de proximité sont en cours de construction à Villemus dont les travaux seront achevés au premier semestre de 2021.

Cette réalisation accompagnera le développement et le regain de vie du village et participera à l'essor du territoire.

Coût total des deux projets: 800 000€

Financements: Europe FEADER 77 865€

Etat (DETR) 220 000€

Région Sud 140 000€

Département 40 000€

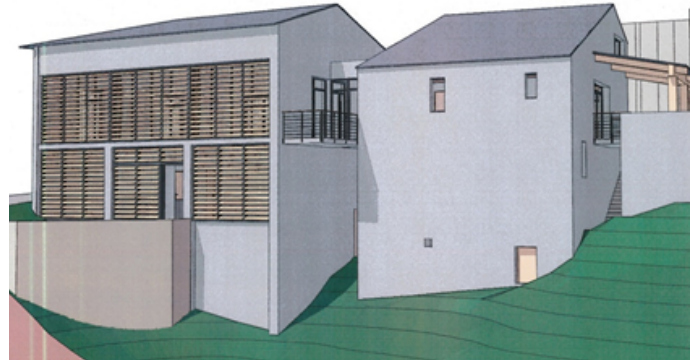


Image de synthèse de la salle d'activité à gauche et commerce à droite



Crèche à Saint-Michel l'Observatoire

Face au constat de la situation actuelle d'occupation des crèches sur le territoire, la Communauté a engagé des études pour la **construction d'une crèche à Saint-Michel**.

Elle viendra désamorcer la situation tendue que connaissent les crèches de Mane et de Reillanne en libérant des places.

Le projet prévoit une capacité d'accueil de 20 places avec une possibilité d'extension pour répondre à une éventuelle évolution des demandes, et la réalisation d'une structure relais d'assistantes maternelles.

Les travaux devraient débuter courant 2021.



Image de synthèse de la crèche de Saint-Michel

Hébergements pour personnes âgées

La Communauté va s'inspirer des béguinages en Belgique par la **création de centres d'hébergement pour personnes âgées aux ressources modestes**.

Les hébergements seront installés dans des anciens bâtiments remis à neuf et seront pourvus de toutes les commodités, dont la présence d'aides-soignantes.

D'ores et déjà, plusieurs municipalités ont marqué leur intérêt pour accueillir un tel projet.

Directeur de la publication: Jacques Depieds
Réalisation: Communication CCHPPB
Impression: Imprimerie de Haute-Provence
Zone Artisanale Les Iscles - 04700 La Brillanne - www.idhp.fr

Communauté de Communes Haute-Provence Pays de Banon
Place de l'Eglise - 04300 Mane - 04 92 75 04 13
Retrouvez-nous sur: www.cchppb.fr